

Compte rendu de la rencontre du 5 Mai 2017 à Toulouse
Entre Robin des Toits Midi Pyrénées et la Direction Logistique des Hôpitaux de Toulouse

Participants:

Hopitaux de Toulouse :

Mr Olivier PONTIES, Directeur des Systèmes d'Information et Organisation

Mr Frédéric Cazaux responsable domaine réseau télécoms.

Mme Noémie Grizonnet responsable applications patients.

Robin des Toits:

Marie France Hébrard, Jean Paul Ruffio, Patrice Goyaud

D'une manière générale il ressort de notre entrevue, durée d'une heure, courtoise et que nous espérons constructive, que le problème de santé des EHS est bien ressenti comme réel par nos interlocuteurs au sein de l'hôpital. Ce n'est plus une interprétation de "malades" qui relèveraient de la psychosomatique et qui seraient à considérer comme étant à traiter en psychiatrie.

- Mr le Directeur exprime d'entrée le désir pour les services hospitaliers de pouvoir les prendre en charge par exemple en chambre moins exposée. Mais l'utilisation du WI Fi s'est généralisé au point d'être devenu le moyen privilégié pour le personnel médical d'être en permanence en relation avec les bases de données et applications informatiques utiles à leur travail auprès des patients. Une solution filaire paraît difficile à mettre en œuvre, surtout avec la généralisation des tablettes.
- En matière de téléphonie, les outils restent essentiellement les téléphones portables, smartphones et téléphones sans fil DECT pour raison de mobilité. Malgré tout, cette profusion de bornes WI Fi et d'appareils de communication sans fil et connectés n'est pas sans conséquence tant pour les patients que pour le personnel.
- Mr Cazaux nous parle de la répartition des bornes wifi dans les services, et de leur couverture nécessairement étendue de par les nombreux couloirs à desservir
- Nous avons insisté sur la solution du câblage Ethernet, de la vérification de la qualité de la prise de terre, et de la Compatibilité électromagnétique des appareils entre eux, et envers les ondes émises.
- Mr Cazaux explique que des protocoles d'installation de ce matériel sont définis administrativement et qu'il est difficile d'y déroger. Par ailleurs, seuls les matériels répertoriés dans un catalogue officiel peuvent être utilisés.
- Mr Ponties admet la nécessité de sensibiliser le personnel sur ces sujets dans les services et il est aussi conscient que l'électrohypersensibilité existe et doit se traduire dans l'accueil des patients de longue durée.
- Nous précisons que cette EHS peut exister ou se manifester au sein du personnel, et constituer un réel problème.

Question de Mr Ponties : Quel est le pourcentage des malades EHS dans la population?

Réponse de Patrice: de 3% ces dernières années et on estime atteindre aujourd'hui 7%. Marie-France parle de 50% d'électrosensibles susceptibles d'évoluer dans un avenir proche vers l'ElectroHyperSensibilité, en regard d'une étude autrichienne .

Mr Ponties propose d'examiner ensemble les points sur lesquels des axes d'amélioration sont possibles, en insistant sur la logique de prise en compte de l'électrohypersensibilité de ces malades quels que soient les services qui les accueillent. Notamment il s'agirait d'étudier la possibilité de chambres dédiées aux patients EHS, en quelque sorte de créer des chambres "blanches".

- Nous faisons part de notre proposition de venir assister les services techniques pour mesurer les niveaux d'exposition sur les sites hospitaliers, dans les services. MF souligne notre capacité à

effectuer ces mesures , nos appareils ayant été étalonnés sur ceux des techniciens qui effectuent les mesures officielles.

JPR évoque des mesures effectuées à titre confidentiel dans certains locaux de l'ARS à Toulouse. Les occupants de ces bureaux étaient très exposés, et affectés par les CEM émis depuis une antenne relais extérieure très proche, et provenant aussi d'équipements intérieurs wifi et DECT.

- Mr Ponties évoque les consultations externes : Il serait utile que les patients EHS puissent prévenir le personnel d'accueil de leur problématique.
 - Nous proposons d'intégrer dans les formulaires d'accueil ou d'admission la possibilité pour les patients de faire connaître leur électrosensibilité.
 - Nous décrivons l'addiction de certains patients venant consulter, qui ne cessent de se servir de leurs équipements portables et tablettes mobiles dans les salles d'attentes, et ce même dans les rares endroits où leur utilisation est signalée proscrite.
 - Comment sensibiliser ces patients, pour l'instant non EHS, à adopter, dans des salles d'attente, des règles de respect et de bienveillance à l'égard des patients EHS. C'est un principe essentiel du « vivre ensemble ».
 - On peut bien sûr les isoler de nouveau dans des salles qui leur serait réservées. Mais l'isolation permanente n'est pas forcément une solution durable,
- Nous ajoutons qu'à cette invasion d'ondes du "tout connecté", se surajoutent les CEM émis par le nouveau compteur Linky et ses petits frères Gazpar et autres compteurs communicants pour l'eau , et autres smart grids.

-Mme Grizonnet demande si nous connaissons des médecins qui prennent en compte cette pathologie de l'EHS.

Nous lui citons le Pr Belpomme, JPR parle du Pr Montagné : prix Nobel de médecine et de ses conférences qu'il anime auprès de ses confrères médecins français ou du monde entier pour les alerter sur les dangers liés à l'électrosmog ambiant, en croissance continue,

MF rappelle les 3300 scientifiques du rapport Bioinitiative 2012. JPR évoque en face le petit cénacle des experts officiels très considérés par nos décideurs élus (Drs Aurengo, René De Sèze et Bernard Veyret) et leur décrit rapidement les travaux du COMOP menés de 2009 à 2013, qui ont abouti à la loi Abeille de 2015. MF évoque les normes "ahurissantes" qui mettent les opérateurs à l'abri de toute responsabilité sanitaire et leur permettent de continuer à nous polluer. MF, Patrice & JPR témoignent de leur propre EHS et de leur historique relatif à cette pathologie.

Nous laissons notre plaquette d'informations générales sur les CEM et la fiche réalisée par un collectif sur l'accueil des EHS en milieu hospitalier.

Au-delà du problème de la prise en compte de l'électrohypersensibilité, nous insistons sur la nécessité de protéger:

- les enfants: cf loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, dite loi Abeille, interdisant le Wi-Fi dans les lieux accueillant les enfants de moins de trois ans
- le personnel: cf décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 précisant que, dès janvier 2017, les employeurs devront protéger leurs salariés contre les ondes électromagnétiques et que les employeurs devront prendre en considération des travailleurs à risques particuliers, notamment les femmes enceintes. Ce même décret fait également référence aux personnes équipées de dispositifs médicaux implantés ou non, passifs ou actifs.

Nous serons conviés à une nouvelle réunion après que le service ait fait le point sur les aménagements possibles à court ou moyen terme.

Nous nous séparons aimablement , restant à leur disposition en attendant leur rapport.